



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT(S) VÉLO

RÉSERVÉ AU SERVICE

N° du dossier : Date de réception du dossier :/...../.....

Dossier accepté Dossier refusé / motif :

Complément demandé / détail :

Nom du/des magasins :

Montant TTC du/des équipement(s) subventionné(s) : Montant aide :

LE DEMANDEUR / LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Madame Monsieur Date de naissance :/...../.....

Nom(s) :

Prénom(s) :

(Si plusieurs demandeurs domiciliés à la même adresse, indiquer les noms et prénoms de tous les demandeurs)

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Prime sollicitée pour le/les équipement(s) suivant(s) :

Antivol en U Kit d'éclairage Casque

Porte-bébé Remorque enfant

Vêtements imperméables Sacoche, panier, top case ou chariot/caddie de course

Pièces détachées pour l'entretien du vélo :

.....

LE REPRÉSENTANT LÉGAL (Pour les mineurs et personnes sous tutelle)

Madame Monsieur Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom(s) :

Adresse du domicile (numéro, rue, résidence) :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Conformément à la délibération n°2022-0043/7.5, pour toute demande, le bénéficiaire doit fournir :

- Copie de la pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire) ;
- Copie du livret de famille pour les personnes mineures ;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- RIB (Relevé d'identité bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement ou du parent pour un mineur
- Attestation sur l'honneur datée et signée (document joint) ;
- Facture(s) nominative(s) en français certifiée(s) acquittée(s) et datée(s) où apparaît le numéro SIRET de l'entreprise ou de l'atelier associatif.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données personnelles collectées ne feront l'objet, de la part de notre structure, d'aucune cession à des tiers ni d'aucun autre traitement que celui indiqué sur ce formulaire. Elles seront conservées au maximum 5 ans.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : dpd-mutualises@lillemetropole.fr
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante : MEL, service RGPD mutualisé 2, boulevard des Cités Unies 59 040 Lille CEDEX

Nature de l'aide :

La Ville de Quesnoy-sur-Deûle propose une aide à l'achat d'équipements vélo contribuant, par tous les temps, au confort du cycliste, à sa sécurité et/ou celle son passager (enfant) et/ou celle du vélo.

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour l'achat d'un ou plusieurs équipements définis par la délibération n°2022-0043/7.5.

Personnes éligibles :

Le dispositif est ouvert à tous les Quesnoysiens de plus de 6 ans sans condition de ressources, aux agents municipaux et du CCAS utilisant le vélo pour leurs trajets domicile-travail.

Montant de l'aide :

La ville octroiera une aide dont le montant est fixé à 50 % du prix T.T.C. des équipements (neufs ou occasions), avec un plafond fixé à 50 euros par demandeur. Les demandes sont limitées à une par personne. Le nombre de demande maximum par foyer (personnes domiciliées à une même adresse) est de 4.

Dossier à retourner :

Le dossier complet doit être retourné ou déposé au plus tard 3 mois à compter de la date d'achat à l'adresse suivante :

Mairie de Quesnoy-sur-Deûle, Service Développement Durable, Place du Général de Gaulle
59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE

Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour tout renseignement : developpement-durable@quesnoysurdeule.fr
